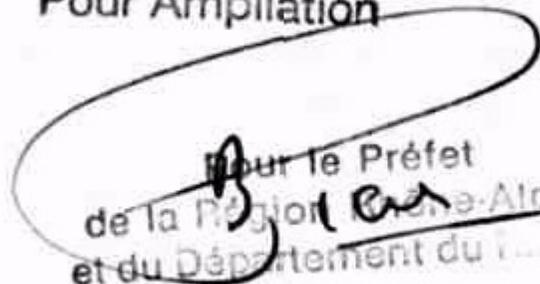


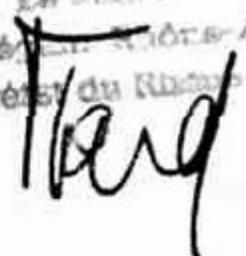
La société en est propriétaire par acte passé devant Maître PERONNET, notaire à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère), le 22 juin 1991, et publié au bureau des hypothèques de NANTUA (Ain), le 18 juillet 1991, volume 1991 P, n° 5174.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département au Maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour Ampliation


Pour le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
et du Département du Rhône
par délégation
Le Directeur du Service Administratif
B. RIBET

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfecture du Rhône

Paul BERNARD